|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | INTPA-D-2 |
| Numéro de poste Sysper: | 110486 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Giovanni MASTROGIACOMO  …2 trimestre 2024  2… années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-04-2024 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité INTPA.D.2 est le centre de gravité de la cohérence multilatérale et du Programme de développement durable pour 2030 de la DG INTPA et constitue la principale interface sur ces questions avec d’autres services de la Commission, du SEAE, des États membres et de nombreux partenaires internationaux. En particulier, l’unité coordonne les positions de la Commission et de l’UE sur le développement et est responsable d’un certain nombre de partenariats internationaux et de questions liées à la coopération dans le cadre de l’ONU, de l’OCDE, du G7, du G20 et d’autres forums. Elle encourage également le dialogue sur le développement et les partenariats avec les pays du CAD non membres de l’UE (ex : États-Unis, Canada, Royaume-Uni, pays de l’EEE, etc.) et promeut le dialogue avec d’autres partenaires clés sur des questions de coopération internationale.

**Présentation du poste (nous proposons)**

L'expert national détaché contribuera à la formulation de politiques et de stratégies dans les principaux domaines de travail de l'Unité, afin d'assurer un positionnement multilatéral plus stratégique de l'UE, plus particulièrement au niveau de son engagement auprès de l’ONU et de la mise en œuvre de l’Agenda 2030. Il s'agit notamment de mobiliser le poids collectif de l'UE et des États membres d'un point de vue institutionnel, programmatique et financier. Elle/il sera impliqué(e) dans les relations avec des acteurs multilateraux et bilatéraux et contribuera au dialogue avec ces acteurs. Le travail de l’unité D2 est cyclique, avec une charge de travail plus importante liée aux processus importants (e.g. programmation multi-annuelle de l’UE, dialogue stratégique avec les partenaires) et aux événements (e.g. AG de l’ONU, sommets G7 et G20). Dès lors, une flexibilité dans l’attribution des dossiers est nécessaire. Aussi, elle/il devra contribuer à d’autres dossiers horizontaux de l’unité.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le/la candidat/e doit avoir une très bonne connaissance de la politique de développement et/ou de politique étrangère et, en particulier, des politiques de l’UE, ainsi qu’une expérience pertinente en matière de coopération au développement. Une expérience de contribution à la formulation de politiques et de stratégies est essentielle. Une très bonne connaissance en matière de relations internationales ainsi que des institutions et des processus multilatéraux sera un atout. Il/elle doit être capable de s’intégrer dans une équipe traitant d’initiatives importantes au niveau multilatéral et au niveau de l'UE, en étroite collaboration avec l’équipe dirigeante ainsi qu’avec d’autres DG de la Commission et le SEAE ; il/elle devra aborder son travail avec enthousiasme. Il/elle devra faire preuve d’initiative et être capable de travailler efficacement sous pression.

Diplôme universitaire ou expérience professionnelle équivalente dans les domaines : économie, droit, sciences politiques, politique européenne (générale). Excellent maîtrise de l’anglais (oral et écrit) ; la maîtrise du français ou d’une autre langue officielle de l’UE sera considérée comme un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)